



LE PHARE



Le mot du Maire, Monsieur Michel Péloquin

Retour sur la dernière élection

Dans un premier temps, j'aimerais féliciter les citoyens de notre municipalité pour l'excellent taux de participation de 71.7% lors de la dernière élection municipale. Ce taux démontre clairement que les citoyens ont à cœur leur municipalité. Ces élections ont amené à la direction de la municipalité sept nouveaux administrateurs. Ces nouveaux venus sont : M. Pierre Pontbriand dans le district 1, Mme Marie-France Bergeron dans le district 2, Mme Diane Leduc dans le district 3, M. Luc Latraverse dans le district 4, M. Roger Soulières dans le district 5 et M. Patrick Lamothe dans le district 6. Au nom des citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel, j'aimerais remercier les anciens membres du conseil municipal pour leur dévouement durant les quatre années précédentes.

Les prévisions budgétaires pour 2014

Le 5 décembre dernier avait lieu la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2014. Malgré un manque à gagner d'environ 150,000\$ dû à la réforme

des conditions de remboursement de la TVQ à la municipalité, ce budget ne comporte aucune augmentation de taux de taxes ou de tarifs. Les membres du conseil se sont appliqués soigneusement à examiner la pertinence des prévisions budgétaires pour chaque poste de dépense.

Transparence des activités du conseil municipal

Les citoyens peuvent maintenant suivre les activités du conseil municipal en s'abonnant à la page Facebook de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Entre autres, les assemblées y seront annoncées en plus des nouvelles d'intérêt pour notre vie municipale. Comme auparavant, beaucoup d'informations seront toujours disponibles sur le site web de la municipalité. Aussi, le projet de l'ordre du jour des assemblées sera disponible à la mairie dès le vendredi précédant l'assemblée régulière. De plus, la porte de la salle municipale sera ouverte 30 minutes avant le début des assemblées. Les documents pertinents seront disponibles à l'ouverture.

La guignolée 2013

Encore cette année, la guignolée à Sainte-Anne-de-Sorel a connu un énorme succès. Il faut saluer la grande générosité de nos citoyens et féliciter les nombreux bénévoles. Plusieurs membres du conseil municipal étaient présents. Soulignons particulièrement le dévouement de notre citoyen Jean-François Labarre qui dirigeait toute l'organisation.

En terminant, au nom des membres du conseil municipal et de tout le personnel de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, j'aimerais souhaiter à tous nos concitoyens de Joyeuses Fêtes et une excellente année 2014.

Michel Péloquin

À la UNE...



Des voeux de bonheur, de paix,
de simplicité et de familles tricotées serrées!
Bonne Année 2014 !



Loisirs d'hiver

GLISSADE AUX LOISIRS

La glissade hivernale éclairée sera en fonction dès que la température le permettra sur le terrain des loisirs au centre Germaine-Guèvremont situé au 748, chemin du Chenal-du-Moine.

Nous attendons les enfants en grand nombre!

PATINAGE

La municipalité vous offre deux patinoires pour la saison hivernale.

Dès que la température le permettra, il nous fera plaisir d'ouvrir les patinoires extérieures situées au 748, chemin du Chenal-du-Moine.

- Un anneau de glace est réservé exclusivement au patin libre.
- L'autre est consacrée au hockey.

Il est dorénavant **OBLIGATOIRE** de porter un équipement de protection (**casque**) pour les utilisateurs jouant au hockey.

HORAIRE DES PATINOIRES

Lundi au vendredi: 16 h à 21 h

Journées pédagogiques, les samedis et dimanches et journées du Temps des Fêtes : 12 h à 21 h.

N.-B. : Le chalet d'accueil situé au 748, chemin du Chenal-du-Moine sera :
24 déc. - ouvert : 12 h à 17 h
25 déc. - fermé
31 déc. - ouvert : 12 h à 17 h
1er janv. - fermé

Fête des neiges,
dimanche, le 26 janvier 2014

ACTIVITÉS

Dans le cadre de la 2^e édition de la **Fête des neiges** qui se déroulera le **dimanche 26 janvier 2014** au Centre Germaine-Guèvremont situé au 748, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, des activités physiques hivernales de plein air en famille se tiendront tout l'après-midi de **13 h à 16 h**.

Patinage, glissade et bien plus!

Lors de cette **Fête des neiges**, il y aura de l'animation, de la musique, du chocolat chaud, des guimauves sur feu de camp et d'autres surprises vous attendent...

De plus, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel participera pour une seconde fois au **Défi Patin**. Cette « compétition amicale », entre les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel qui se sont inscrites, consiste d'obtenir le plus haut prorata de patineurs selon notre population sur nos deux patinoires situées au Centre Germaine-Guèvremont.

PRENDRE NOTE :

Aucun joueur de hockey ne sera toléré lors de cet événement entre 13 h et 16 h car les patinoires seront utilisées uniquement par les patineurs.

Cabane à pêche

Tout détenteur d'une cabane à pêche est invité à s'inscrire gratuitement au registre du bureau de l'inspecteur municipal situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel.

Un numéro lui sera attribué lors de l'enregistrement afin de faciliter le repérage du propriétaire de la cabane située sur le stationnement de la municipalité lors de la hausse de la température occasionnant la fonte de la glace ou lorsque le niveau de l'eau sur la glace est élevé ou encore lors de précipitations qui font en sorte que les cabanes à pêche doivent être déplacées.

Rampes de mise à l'eau

Veillez prendre note que les utilisateurs des rampes de mise à l'eau en période hivernale, le font à leurs propres risques.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel n'assume aucune responsabilité pour des pertes, dommages ou blessures résultant de l'utilisation de ses installations.

Nous demandons aux usagers et aux pêcheurs sportifs de garder le secteur propre en déposant leurs déchets dans les

poubelles et en ne laissant rien traîner sur la glace. Votre collaboration est grandement appréciée!

Stationnement sur les rues et chemins de la municipalité en période hivernale

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 01 h 00 et 07 h 00 du 15 novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de police ou un constable spécial peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants :

- Le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
- Le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

Votre coopération est demandée!

Transport STACR

Services de Transport Collectif Rural disponible dans votre municipalité.

Lundi au samedi : 7 h à 23 h 30
 Dimanche : 9 h à 23 h 30
 Jours fériés : 9 h à 23 h 30

Tarifs : 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)

Réservation obligatoire la veille du départ avant midi.

Tél : 450 746-7827

Sans frais : 1 855 751-7827



Neige

Où déposer la neige ?

Il est défendu à tout occupant de maison, bâtisse ou terrain dans la municipalité, ainsi qu'à toute personne ou véhicule quelconque de jeter ou de permettre qu'il soit jeté, neige ou glace, sur aucune rue, ruelle, place publique, fossé, fossé de ligne, cours d'eau.

Toute infraction au présent règlement no 475-2012 concernant les nuisances et l'environnement est passible d'une amende plus les frais.

Nous vous invitons à faire preuve de civisme en tout temps de l'année!

Service de contrôle canin, composer le : 450 746-9683

CHIENS

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel détient une entente pour la garde des chiens avec la Clinique vétérinaire de Sorel inc. et a désigné l'agent municipal à agir comme contrôleur canin.

Vous pouvez le rejoindre si vous avez :

- Trouvé un chien errant que vous avez récupéré

(Veuillez prendre en note le numéro du médaillon ou s'il ne possède pas de médaillon prendre en note la description du chien, le secteur et le moment où il a été retrouvé).

- Perdu un chien

(Veuillez indiquer la description du chien, le jour et le secteur où le chien a été perdu).

Les propriétaires d'animaux perdus devront assumer des frais d'hébergement chez le vétérinaire lors de la récupération de ceux-ci.

CHATS OU AUTRES ANIMAUX

Pour les cas de chats ou autres animaux errants, toujours en liberté, des cages peuvent être mises à votre disposition (prêt gratuit de la cage par la municipalité avec un dépôt de 50 \$). Toutefois, la municipalité n'offre pas de service de ramassage des animaux dans les cages.

Si vous êtes nouvellement déménagé dans la municipalité, vous pouvez vous procurer un médaillon 2014 au coût de 20 \$ au bureau municipal.

La municipalité invite tous les propriétaires de chien à être vigilants avec leur animal et de les tenir en laisse sur les chemins ou rues de la municipalité, parcs et terrains de jeux.



Info-collectes

ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉCUPÉRATION

Il y aura collectes des ordures ménagères et des matières recyclables le :

lundi 23 décembre 2013,
lundi 30 décembre 2013.

Pour toutes autres questions ou toutes plaintes à formuler vous devez vous adresser directement au bureau de la MRC de Pierre-De Saurel en composant le 450 743-2703.

Luminaire de rue défectueux

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant au bureau municipal au 450 742-1616 et en faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.



2^e bac noir le renouvellement

ÉTIQUETTE AUTOCOLLANTE

Les étiquettes autocollantes 2014 à apposer sur le 2^e bac noir sont disponibles dès maintenant au bureau municipal.

Le coût est demeuré le même :

55\$ pour l'année

30\$ du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.

Pour plus d'informations à ce sujet : s'adresser à la MRC de Pierre-de Saurel 450 743-2703.

Boîtes aux lettres endommagées

PERSONNES À CONTACTER :

Votre boîte aux lettres est endommagée par le déneigeur, SVP veuillez contacter soit :

• **M. ANDRÉ LANOIE : 450 782-3009**

pour le secteur 72 à 254 chemin du Chenal-du-Moine intersection à la rue du Quai (déneigement par le Ministère des Transports).

• **M. JEAN PRÉVILLE : 450 880-5817**

(le jour) pour tout le reste de la municipalité.



SAPINS DE NOËL

DATE : LUNDI 13 JANVIER 2014.

SVP, veuillez déposer vos sapins en bordure du chemin face à votre résidence.

Situations d'urgence En dehors des heures normales de bureau ou lors de la fin de semaine pour signaler un problème d'égout, une fuite d'eau ou tout autre situation d'urgence, les citoyens sont invités à composer ce numéro afin d'obtenir l'assistance policière de la Sûreté du Québec **310-4141 (sans code régional)**



Chronique policière

Solutions de rechange durant les Fêtes

Seul le temps élimine l'alcool ou la drogue. Si vous avez le goût de fêter, laissez votre voiture à la maison et choisissez une solution de rechange. Pensez-y avant de sortir.

CONDUCTEUR DÉSIGNÉ

Le conducteur désigné n'est pas celui qui a le moins bu, c'est celui qui n'a rien pris! Il doit être désigné au début de la soirée.

Quelques conseils :

- En groupe, soyez conducteur désigné à tour de rôle.
- Ne montez jamais avec un conducteur qui a bu ou qui a pris de la drogue.
- Surveillez votre conducteur désigné pour qu'il reste à jeun.

TAXI

Pensez aux coupons Cool Taxi, qui peuvent être utilisés comme de l'argent comptant pour payer le taxi. Ils ne peuvent être échangés nulle part ailleurs contre un autre produit ou service. Plusieurs compagnies de taxi offrent également de vous reconduire et de ramener votre véhicule moyennant certains frais.

SERVICES DE RACCOMPAGNEMENT

Des services de raccompagnement sont disponibles toute l'année dans certaines régions du Québec. Pendant la période des Fêtes, il y a l'Opération Nez rouge (1-866-DESJARDINS). C'est peu coûteux, et le véhicule est rapporté de façon sécuritaire à la maison.

HOSPITALITÉ DE VOS PROCHES

N'hésitez pas à demander l'hospitalité à vos amis. Insistez aussi pour garder un ami à coucher s'il ne peut conduire. Affichez clairement votre réprobation et appuyez ceux qui interviennent. Insistez en groupe, c'est encore mieux et plus efficace.

En prévoyant d'avance votre moyen pour revenir à la maison, vous aurez l'esprit tranquille et passerez un bon moment sans vous poser de questions.

AUTREMENT :

- Buvez peu et lentement.
- Mangez en même temps que vous consommez.
- Espacez les consommations.
- Prévoyez du temps avant de reprendre votre véhicule, soit une période suffisante pour éliminer l'alcool de votre sang.

Vous pouvez aussi établir **une entente avec vos amis ou les membres de votre famille**. Avec une pareille entente, chacun s'engage à ne pas conduire avec les facultés affaiblies et offre ses services pour aller chercher l'autre en tout temps.

La Direction et les policiers de la Sûreté du Québec MRC Pierre-De Saurel vous souhaitent de Joyeuses Fêtes. Soyez prudents dans vos déplacements.

(Source : SAAQ) Agent Jonathan Dupré
Coordonnateur et responsable des relations avec la communauté
Sûreté du Québec MRC Pierre-De Saurel / 450-743-7947 #111



Rénovation domiciliaire

La MRC de Pierre-de Saurel offre des programmes de rénovation ou d'adaptation de domicile pour permettre aux ménages à faible revenu d'effectuer des travaux sur leur résidence.

RÉNOVILLAGE

Aide financière pouvant atteindre 10,000\$

- Être propriétaire-occupant d'une maison ou d'un logement (duplex) ayant une valeur uniformisée inférieure à 90,000\$ (selon le compte de taxes municipales 2012);
- Avoir un revenu du ménage inférieur à 36,300\$ (le pourcentage d'aide varie selon le revenu et le nombre de personne composant le ménage);
- Ne jamais avoir bénéficié de la subvention du programme RénoVillage.

ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)

Aide financière à partir de : 16,000\$ / personne admissible :

- Avoir un handicap nécessitant des travaux d'adaptation de domicile;
- D'autres conditions s'appliquent.

Pour plus d'informations :

Benoit Jolicoeur, T.P.

MRC de Pierre-De Saurel / 450-743-2703, poste 228



Sur notre site internet :
www.sainteannedesorel.ca,
cliquez sur le lien sous les
onglets de droite :
"Suivez-nous sur
FACEBOOK."

Accédez à notre page
et cliquez sur "J'aime"
afin de suivre les activités
de la municipalité...

Situation financière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

11 NOVEMBRE 2013

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente aujourd'hui le rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour l'année 2013. Tel que stipulé par l'article 955 du Code municipal du Québec, au moins quatre semaines avant le dépôt du budget pour adoption, le maire doit présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Je traiterai donc des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe ainsi que du programme triennal d'immobilisations. Il sera aussi question des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice actuel, des orientations générales du prochain budget et des projets d'infrastructure à venir.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2012

Préparés sous la responsabilité du vérificateur externe la firme Raymond Chabot Grant Thornton, les états financiers vérifiés de l'année se terminant le 31 décembre 2012, ont été déposés le 18 juillet 2013. En voici les faits saillants :

ANNÉE 2012 (selon les états financiers)

Excédent des revenus sur les dépenses	366 122 \$
Surplus accumulé non affecté	595 881 \$
Actifs	19 685 783 \$
Passifs	8 230 530 \$

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Voici un extrait du rapport du vérificateur du 18 juillet 2013 :

«Selon la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2013

Tel que stipulé dans le programme triennal d'immobilisations de l'année 2013, plusieurs projets avaient été identifiés.

Voici un aperçu des réalisations accomplies et/ou en voie de réalisation dans les divers secteurs de la municipalité.

Voirie et stationnement

- Réfection du pavage sur le chemin du Chenal-du-Moine sur 2 km;
- Remplacement du pont de l'Île-aux-Fantômes;
- Achat d'une voiturette;
- Achat d'un rouleau à pavage et d'une remorque;
- Pavage d'une section du stationnement au quai fédéral.

Aqueduc et égout

- Remplacement d'un panneau de contrôle de la station de pompage SP-1.

Administration générale

- Acquisition d'un logiciel pour le conseil sans papier.

RAPPORT DU MAIRE - 2013

Prévisions budgétaires 2013 (résultats estimés)

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2013 laissent entrevoir que nous réaliserons un surplus.

ANNÉE 2013 - (résultats estimés)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Revenus

- Taxes	2 948 436 \$
- Paiements tenant lieu de taxes	23 847
- Services rendus	148 703
- Imposition de droits	60 187
- Amendes et pénalités	7 550
- Intérêts	62 447
- Transferts	164 481

TOTAL REVENUS

3 415 651 \$

Charges

- Administration générale	600 674 \$
- Sécurité publique	580 113
- Transport	411 389
- Hygiène du milieu	536 457
- Santé et bien-être	9 026
- Aménagement, urbanisme et développement	116 128
- Loisirs et culture	279 973
- Frais de financement	232 558

TOTAL CHARGES

2 766 318 \$

Autres activités financières

- Remboursements en capital	268 104 \$
- Acquisition d'immobilisations	671 680

Affectations

- Surplus accumulé affecté (Pont Île-aux-Fantômes)	(292 030) \$
--	--------------

EXCÉDENT NET :

1 579 \$

L'élaboration, la présentation et l'adoption imminente du budget municipal 2014 se feront conformément à notre engagement. Nous procéderons à l'analyse de divers scénarios devant mener à l'adoption du budget. Cet exercice incontournable nous amènera à travailler de concert avec l'administration municipale afin de faire des choix responsables et éclairés qui iront dans le sens de nos priorités et de notre désir d'œuvrer au mieux-être des résidents de Sainte-Anne-de-Sorel.

RAPPORT DU MAIRE - 2013

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En ce qui a trait à la rémunération des membres du conseil, la réglementation relative au traitement des élus vient en préciser les balises. Chaque conseiller reçoit un salaire de base de 5 511,68 \$ et une allocation de 2 755,78 \$. Le maire reçoit quant à lui un salaire de 16 533,84 \$ et une allocation de 8 266,86 \$, auxquels s'ajoute une rémunération de la MRC de 8 361,66 \$.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Comme le prévoit l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose au conseil municipal la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Je dépose également la liste de tous les contrats octroyés depuis la séance de novembre 2012 comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

CONCLUSION

Je tiens ici à remercier les membres de l'administration municipale pour leur implication et le travail accompli tout au cours de l'année. Non seulement je suis convaincu que vous avez à cœur de bien servir la population de Sainte-Anne-de-Sorel, mais vous le faites aussi avec professionnalisme, diligence et respect.

Finalement, j'invite les citoyens à participer en grand nombre à la séance extraordinaire prévue le 5 décembre 2013 à 19 h afin de connaître les orientations budgétaires pour l'année 2014.

Merci et bonne fin de soirée !

Le maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel,
Michel Péloquin

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS DEPUIS LE 1^{er} NOVEMBRE 2012 (Conformément à l'article 955 du Code municipal)

Ville de Sorel-Tracy	327 610 \$	Protection incendies
	159 992 \$	Entente loisirs
Great-West compagnie d'assurances	35 423 \$	Assurance collective
Excavation Jean Préville enr.	62 634 \$	Déneigement des rues
	54 008 \$	Fourniture d'abrasifs
Groupe Ultima inc.	30 008 \$	Assurances générales
Sûreté du Québec	212 928 \$	Service de police
REMAC Innovateurs Industriels	328 043 \$	Pont Île-aux-Fantômes
Sintra inc.	187 890 \$	Pavage ch du Chenal-du-Moine
	20 978 \$	Pont Île-aux-Fantômes
	26 272 \$	Condos rue de la Rive
P.G. Solutions inc. informatique	13 360 \$	Contrat / soutien informatique
Excavation M.D.Y. inc.	2 326 \$	Égout/aqueduc 1312, ch du Chenal-du-Moine

INDICATEURS DE GESTION

Considérant le caractère public des institutions municipales et la nature des services qu'elles rendent, ces indicateurs de gestion constituent une amélioration indéniable de la qualité de l'information communiquée aux citoyens.

Les huit objectifs d'utilisation de ces indicateurs de gestion sont :

- d'améliorer le rendement des organismes municipaux dans la prestation de leurs services;
- de permettre aux élus et aux fonctionnaires de mieux comprendre l'évolution de la qualité des services offerts et celle de la santé financière de leur organisation;
- de mieux éclairer les choix des décideurs municipaux;
- de mieux planifier les services municipaux et de mieux déterminer les cibles grâce à une meilleure connaissance de la situation;
- de préserver les ressources;
- de fournir aux contribuables une information objective sur la gestion des services municipaux permettant de mieux répondre à leurs demandes;
- de renforcer l'engagement de l'administration municipale envers la population;
- et de permettre la communication d'information entre municipalités comparables dans le but de dégager les meilleures pratiques de gestion.

Ces indicateurs de bases obligatoires vous sont présentés par activités, comprenant la **sécurité publique**, le **transport routier** (voirie municipale et l'enlèvement de la neige), l'**hygiène du milieu** (la distribution de l'eau potable, l'approvisionnement de l'eau, le traitement des eaux usées et le réseau d'égout), l'**aménagement, urbanisme et zonage** ainsi que les **ressources humaines**.

ANNÉES	2012	2011	2010	2009
Sécurité publique				
Coût de l'activité sécurité incendie	309 886 \$	271 863 \$	s.o.	s.o.
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation	0,1421	0,1311	-	-
Voirie municipale				
Coût de l'activité	352 113 \$	306 918 \$	280 456 \$	296 440 \$
Nombre de km de voie	34,90 km	34,90 km	34,90 km	34,90 km
Coût pour un km de voie	10 089 \$	8 794 \$	8 036 \$	8 494 \$
Enlèvement de la neige				
Coût de l'activité	109 702 \$	102 535 \$	68 619 \$	48 368 \$
Nombre de km de voie	34,90 km	34,90 km	34,90 km	34,90 km
Coût pour un km de voie	3 143 \$	2 938 \$	1 966 \$	1 386 \$
Distribution de l'eau potable				
Nombre de bris par 100 km	0	0	12.7932	17.0576
Coût de l'activité	296 601 \$	113 373 \$	117 935 \$	123 663 \$
Nombre de km de conduite	23,45 km	23,45 km	23,45 km	23,45 km
Coût pour un km de conduite	12 648 \$	4 835 \$	5 029 \$	5 273 \$
Approvisionnement et traitement eau potable				
Coût de l'activité	119 814 \$	125 601 \$	131 989 \$	126 995 \$
Nombre de m ³ traités	344 453 m ³	349 108 m ³	378 497 m ³	375 841 m ³
Coût pour un m ³ d'eau traité	0,35 \$	0,36 \$	0,35 \$	0,34 \$
Coût de distribution pour un m ³ d'eau	0,86 \$	0,32 \$	0,31 \$	0,33 \$
Traitement des eaux usées				
Coût de l'activité	75 420 \$	68 128 \$	64 893 \$	60 414 \$
Nombre de m ³ traité	618 993 m ³	733 328 m ³	636 726 m ³	637 570 m ³
Coût pour un m ³ d'eau traité	0,12 \$	0,09 \$	0,10 \$	0,09 \$

INDICATEURS DE GESTION

ANNÉES	2012	2011	2010	2009
Réseaux d'égout par km de conduite				
Coût de l'activité	180 034 \$	222 522 \$	185 231 \$	174 558 \$
Nombre de km de conduite	18,85 km	18,85 km	18,85 km	18,85 km
Coût de fonctionnement pour un km	9 551 \$	11 805 \$	9 827 \$	9 260 \$
Réseaux d'égout par m³				
Coût de l'activité	180 034 \$	222 522 \$	185 231 \$	174 558 \$
Nombre de m ³ circulant dans le réseau	618 993 m ³	733 328 m ³	636 726 m ³	637 570 m ³
Coût de l'activité par m ³ circulant dans le réseau	0,29 \$	0,30 \$	0,29 \$	0,27 \$
Déchets domestiques et assimilés				
Coût de l'activité	211 937 \$	214 298 \$	s.o.	s.o.
Nombre de locaux desservis	1 260	1 256	s.o.	s.o.
Coût par local	168,20 \$	170,62 \$	s.o.	s.o.
Collecte sélective de matières recyclables				
Nombre de tonnes métriques de matières recueillies	261 t.m.	262 t.m.	s.o.	s.o.
Nombre total d'habitants	2 801 hab	2 854 hab	s.o.	s.o.
Rendement moyen annuel	0,093%	0,09%	s.o.	s.o.
Collecte sélective de matières recyclables				
Nombre de tonnes métriques de matières recueillies	261 t.m.	262 t.m.	s.o.	s.o.
Nombre de tonnes métriques de déchets recueillis	1 228 t.m.	1 218 t.m.	s.o.	s.o.
Taux annuel de diversion	21,25%	21,51%	s.o.	s.o.
Aménagement, urbanisme et zonage				
Valeur des nouvelles unités et des rénovations	1 801 500 \$	2 460 895 \$	s.o.	s.o.
Valeur totale des unités résidentielles	145 064 870 \$	142 603 975 \$	s.o.	s.o.
Pourcentage des valeurs des nouvelles unités et des rénovations résidentielles imposables	1,24%	1,73%	s.o.	s.o.
Ressources humaines				
Coût de la formation	4 274 \$	2 597 \$	2 472 \$	1 073 \$
Rémunération totale	407 311 \$	372 422 \$	361 230 \$	351 884 \$
Pourcentage formation vs rémunération	1,05%	0,70%	0,68%	0,30%
Nombre d'heures de formation	130 h	152 h	136 h	40 h
Effectifs personnes-année	9	9	8	6
Nombre d'heures formation employé	14,44 h	16,89 h	17,00 h	6,67 h
Nombre de départs potentiels à la retraite au cours des 5 prochaines années	2	2	2	1
Nombre d'employés réguliers	7	7	6	6
Pourcentage de départ à la retraite des employés réguliers au cours des 5 prochaines années	28,57%	28,57%	33,33%	16,67%

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - 2014

REVENUS

	2014	2013	ÉCART	%
Taxes sur la valeur foncière	2 295 597 \$	2 238 415 \$	57 182 \$	2,6
Taxes sur une autre base	648 565 \$	649 255 \$	(690) \$	(0,1)
Autres sources de revenus	244 121 \$	381 569 \$	(1000) \$	(4,2)
	3 188 283	3 269 239 \$	(80 956) \$	(2,5)

DÉPENSES

Administration générale	593 634 \$	588 458 \$	5 176 \$	0,9
Sécurité publique	592 750 \$	584 646 \$	8 104 \$	1,4
Transport - voirie	467 882 \$	399 381 \$	68 501 \$	17,2
Hygiène du milieu	569 494 \$	556 911 \$	12 583 \$	2,3
Santé et Bien-être	5 290 \$	6 560 \$	(1 270) \$	(19,4)
Urbanisme, amén. et dév.	112 355 \$	119 315 \$	(6 960) \$	(5,8)
Loisirs et culture	264 548 \$	298 175 \$	(33 327) \$	(11,2)
Frais de financement	203 573 \$	255 588 \$	(52 015) \$	(20,4)
	2 809 526 \$	2 809 034 \$	492 \$	0,02

AUTRES ACTIVITÉS

Remboursement de la dette à long terme	367 725 \$	268 105 \$	99 620 \$	37,2
Affectations - investissement - surplus/réserve	87 844 \$ (76 812) \$	292 100 \$ (100 000) \$	(204 256) \$	(69,9)

TOTAL

	3 188 283 \$	3 269 239 \$	80 956 \$	(2,5)
--	---------------------	---------------------	------------------	--------------

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - 2014

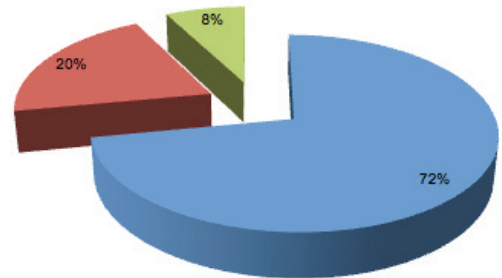
Tableau des dépenses évolutives des différents paliers externes à la municipalité

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Quote part - MRC	84 890	89 134	94 522	102 842	98 345
Rôle d'évaluation	33 497	33 497	92 966	31 000	41 000
Sûreté du Québec	194 587	172 218	195 356	214 196	210 000
Incendie	250 000	250 000	274 578	350 000	350 000
Transport adapté	6 397	6 550	12 144	12 234	11 787
RIARY	132 000	116 279	112 831	96 302	89 460
RAE	64 873	68 128	75 420	77 683	76 335
OMH	10 000	10 000	6 560	6 560	5 290
CLD	35 607	37 390	36 015	37 815	34 005
Supra Local	11 805	12 400	12 500	12 925	11 200
Loisir et culture	▷ 184 395	▷ 236 635	▷ 279 150	▷ 285 250	▷ 253 348
Total	1 008 051	1 032 231	1 192 042	1 226 807	1 180 770
%	+ 9 %	+2,4 %	+15,5 %	+2,9 %	- 3,75 %

▷ : Accès-loisirs inclus

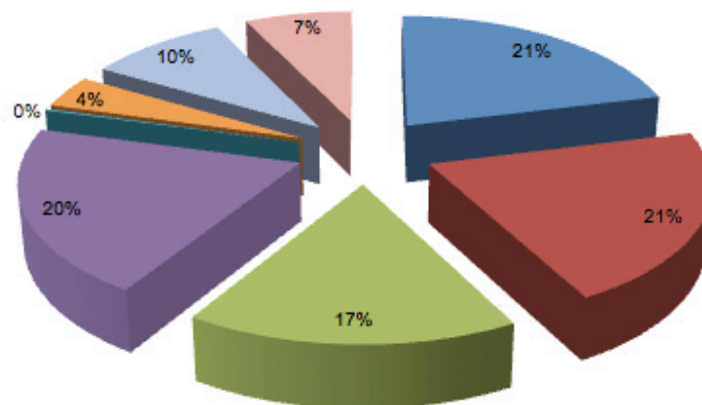
Tableau des revenus 2014

	2014	%
Taxes sur la valeur foncière	2 295 597 \$	72
Taxes sur une autre base	648 565 \$	20
Autres sources de revenus	244 121 \$	8
	3 188 283 \$	100



Répartition des dépenses

	2014	%
Administration générale	593 634 \$	21
Sécurité publique	592 750 \$	21
Transport (voirie)	467 882 \$	17
Hygiène du milieu	569 494 \$	20
Santé et Bien-être (OMH)	5 290 \$	0
Aménagement, urbanisme et développement	112 355 \$	4
Loisirs et culture	264 548 \$	10
Frais de financement	203 573 \$	7
	2 809 526 \$	100



TAXES MUNICIPALES - explications

Les taxes constituent la principale source de financement des municipalités. En voici un résumé.

Il existe deux types de taxes:

- sur la valeur foncière
- sur une autre base : les taxes spéciales, compensations et tarification

SUR LA VALEUR FONCIÈRE

La taxe foncière générale s'applique à tous les immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation d'une municipalité. Elle peut être ventilée afin d'indiquer séparément les dépenses de fonctionnement, d'investissement et le remboursement de la dette à long terme. De plus, le conseil municipal peut, par règlement, appliquer un régime d'impôt foncier à taux variés pour certaines catégories d'immeubles déterminées par le ministère des Affaires Municipales dans sa *Loi sur la fiscalité municipale*.

Les différentes catégories doivent respecter des taux minimum et maximum:

- Résiduelle (taux de base)
- Immeubles de 6 logements ou plus (égal ou supérieur au taux de base)
- Immeubles non résidentiels (égal ou supérieur au taux de base)
- Immeubles industriels (supérieur au taux pour le non résidentiel)
- Terrains vagues desservis (égal ou supérieur au taux de base)
- Immeubles agricoles (égal ou inférieur au taux de base).

Ces 6 catégories ont été créées pour appliquer une plus grande équité fiscale dans les villes/municipalités où il y a un gros pourcentage du rôle d'évaluation qui doit contribuer plus ou moins fortement au budget annuel des revenus de taxes.

À Sainte-Anne-de-Sorel nous appliquons depuis plusieurs années deux catégories différentes :

1. un taux de base de 0,99\$ du 100\$ d'évaluation pour les immeubles résidentiels, les immeubles de 6 logements ou plus, les terrains vagues adjacents à une rue publique avec services d'eau et d'égout disponibles, et les immeubles agricoles, (aucune industrie);
2. et le taux de 1,44\$ du 100\$ d'évaluation pour les immeubles non résidentiels, notamment les commerces, les bureaux d'affaires et les phares. Cette catégorie a remplacé l'ancienne « taxe d'affaires ».

Un immeuble peut être inscrit dans plus d'une catégorie si une portion de l'unité d'évaluation sert à une autre fin. C'est le cas des commerces à l'intérieur d'une résidence.

TAXES SUR UNE AUTRE BASE

Il s'agit de taxes, compensations et modes de tarification imposés aux usagers pour le financement de biens, de services ou d'activités. Ces charges peuvent être imposées à l'ensemble des contribuables ou à une partie seulement.

Comme exemples : - une taxe de secteur pour le remboursement de travaux de construction des infrastructures sur une rue, est facturée aux bénéficiaires des travaux et est basée soit sur l'étendue en front du terrain, la superficie, par unité, etc...(la base est déterminée lors de l'adoption du règlement d'emprunt de façon à être le plus équitable entre les propriétés); -pour le nettoyage d'un cours d'eau sur des terres agricoles, la facturation est habituellement calculée selon la superficie de chaque terre drainée par ledit cours d'eau.

Entre autres pour les services d'aqueduc, d'égout, de collecte des matières résiduelles, une compensation est facturée soit par unité de logement, soit au compteur, afin d'obtenir les deniers suffisants pour payer la dépense du service en question.

TAXES MUNICIPALES - explications

VOTRE COMPTE DE TAXES

Le montant de vos taxes est déterminé par deux éléments : le taux de la taxe foncière générale et la base de calcul (en l'occurrence le rôle d'évaluation). Ces deux éléments sont inter-reliés et ne peuvent être considérés indépendamment l'un de l'autre si on désire établir une comparaison entre les années. De façon objective nous devons établir le résultat.

Exemple :

Année	Taux	Base de calcul Rôle d'évaluation total imposable	Résultat Revenus de taxes
2012	1,35\$/100\$ 1,60\$/100\$	161 943 900\$	2 214 957\$
2013	0,99\$/100\$ 1,44\$/100\$	225 751 900\$	2 238 415\$
2014	0,99\$/100 1,44\$/100	228 510 000\$	2 295 597\$

Un nouveau rôle d'évaluation triennal a été déposé pour la taxation de l'année 2013. Le conseil municipal a donc ajusté son taux de taxes afin de récupérer sensiblement les mêmes revenus (+23 400\$). Selon les secteurs de la municipalité, certains propriétaires ont effectivement vu leur compte de taxes baisser, d'autres par contre, ont dû assumer une hausse considérable suite à l'établissement des nouvelles valeurs réelles au rôle d'évaluation. Le rôle d'évaluation est un outil en constant changement suite aux nouvelles constructions, aux rénovations ou même aux démolitions.

Le citoyen est celui qui peut déterminer avec la plus grande objectivité une augmentation ou une diminution de sa taxe foncière. Il sait pertinemment si des améliorations ont été apportées à sa propriété de façon à bonifier son évaluation en cours d'année, ou entre deux rôles triennaux.

LES VERSEMENTS DE TAXES

Le conseil municipal peut, par règlement, permettre jusqu'à six versements pour le paiement des taxes municipales dont le total des taxes foncières est supérieur à 300\$. À Sainte-Anne-de-Sorel, la taxe foncière, la taxe spéciale de secteur, les compensations pour l'eau, l'égout et l'enlèvement des matières résiduelles sont payables en trois versements égaux. Contrairement à l'eau au compteur qui est payable en un seul versement (cette eau a été dépensée l'année précédente et aurait pu être facturée avant le 31 décembre de cette même année). Pour établir le nombre de versements, le conseil étudie l'échéance des paiements dus à ses fournisseurs en cours d'année (exemples : paiement à la Sûreté du Québec, remboursements des différents emprunts, collecte des matières résiduelles, etc...) et prévoit les entrées d'argent nécessaires afin de ne pas être dans l'obligation d'emprunter temporairement pour payer ses dépenses courantes.

COMMENTAIRES ET QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Q : J'ai une propriété dans les îles et je n'utilise jamais les services de loisirs, de voirie, etc., puis-je avoir un rabais sur ma taxe foncière générale?

R : Non, le paiement des revenus de taxation n'est pas volontaire et personne ne peut s'y soustraire en convenant de ne pas recevoir le service ou en l'exécutant pour son compte.

Q : Nous payons très cher de taxes considérant que nous sommes construits sur le bord de l'eau. Pourrions-nous avoir un taux de taxes différent?

R : Non, car la Loi sur la fiscalité du Québec n'a pas établi une catégorie spécifique pour les immeubles résidentiels dont la valeur augmente plus rapidement que d'autres. Le taux de taxe foncière est unique pour tous les immeubles résidentiels portés au rôle d'évaluation.

TAXES MUNICIPALES - explications

Q : Apparement qu'aux États-Unis, il y a un taux de taxes moins élevé pour ceux qui sont propriétaires d'un immeuble transmis de génération en génération. Pourriez-vous instaurer ce principe à Sainte-Anne-de-Sorel?

R : Non malheureusement, car le conseil municipal doit suivre les règles établies par le gouvernement du Québec, qui d'ailleurs vérifie et approuve à chaque année le budget municipal présenté et les données servant à la taxation.

Q : Puis-je payer mon compte différemment des versements proposés?

R : Oui bien sûr. Un compte peut être payé au complet en un versement unique dans les 30 jours de l'envoi. Les versements peuvent également être faits plus rapidement que prévus. Cependant, pour tout retard aux dates d'échéance inscrites et/ou non-respect des montants établis, un taux d'intérêt de 5% et un taux de pénalité de 6% sont appliqués et le solde total du compte devient exigible. Le privilège des versements est alors perdu.

Q : Est-ce que tout le monde paie des taxes foncières?

R : Dans notre municipalité peu d'immeubles sont exemptés de taxes : ce sont les lieux de culte reconnus (églises), ceux appartenant à une municipalité, ceux appartenant à un O.B.N.L. organisme à but non lucratif ayant une mission pédagogique à titre de loisir (Maison du Marais). Même les gouvernements provincial et fédéral paient des compensations de taxes pour leurs terrains et bâtiments (école, quai de Sainte-Anne, phares, etc...)

Q : Puis-je contester mon compte de taxes ?

R : Une plainte peut être déposée concernant l'évaluation d'une propriété et non contre un montant de taxes. Les différents taux de taxes et de compensations sont établis dans un règlement qui est adopté lors de la présentation du budget annuel par le conseil municipal. Ce règlement n'est pas soumis à l'approbation des contribuables. Par contre, certaines taxes comme les taxes de secteur sont établies lors de l'adoption du règlement d'emprunt et doivent être approuvées au préalable par les contribuables touchés par ce règlement. Après coup, un compte de taxes ne peut être contesté.

Diane Leduc,
conseillère district no 3.

Source : *Loi sur la fiscalité municipale L.R.Q.* et Manuel de présentation de l'information financière municipale

WWW.SAINTEANNEDESOREL.CA

Taxes et évaluation

BUREAU MUNICIPAL
1685, chemin du Chenal-du-Moine
Sainte-Anne-de-Sorel (Qc)
J3P 5N3

Téléphone : (450) 742-1616
info@sainteannedesorel.ca

TAXES
RÔLE D'ÉVALUATION
CONSULTATION DE LA MATRICE GRAPHIQUE
RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE - ACCÈS-CITÉ

INFO COLLECTES
TAXES ÉVALUATION
LOISIRS CULTURE
SÉCURITÉ CIVILE I PUBLIQUE
DEMANDES DE PERMIS

CONSULTATION EN TOUT TEMPS DU RÔLE D'ÉVALUATION SUR NOTRE SITE WEB :

1. www.sainteannedesorel.ca / onglet : Taxes et évaluation
2. Rôle d'évaluation en ligne - Accès-Cité
3. Accès Citoyens

TAXES
RÔLE D'ÉVALUATION
CONSULTATION DE LA MATRICE GRAPHIQUE
RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE - ACCÈS-CITÉ

ÉVALUATION

La MRC de Pierre-De Saurel a la responsabilité de la confection et de la mise à jour des rôles d'évaluation ainsi que du maintien de l'inventaire (inspection) pour les municipalités régies par le Code municipal.

POUR OBTENIR DE L'INFORMATION SUR L'ÉVALUATION D'UNE PROPRIÉTÉ, VEUILLEZ UTILISER L'UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE .

Allez sur les liens suivants pour accéder au site directement :

Accès Citoyens | Accès Professionnels

Vous pouvez effectuer votre recherche par

- adresse civique
- cadastre
- cadastré rénové
- matricule
- recherche de terrains vacants



M. Soulières

Mme Bergeron

Mme Leduc

M. Péloquin

M. Latraverse

M. Lamothe

M. Pontbriand

M. Roger Soulières, conseiller district no. 5
rsoulières@sainteannedesorel.ca / 450 742-7246

Mme Marie-France Bergeron, conseillère district no. 2
mfbergeron@sainteannedesorel.ca / 450 746-1999

Mme Diane Leduc, conseillère district no. 3
dleduc@sainteannedesorel.ca / 450 742-1074

M. Michel Péloquin, maire,
mpeloquin@sainteannedesorel.ca / 450 743-3287 / 450 494-1612 (cell)

M. Luc Latraverse, conseiller district no. 4
llatraverse@sainteannedesorel.ca
450 855-1965

M. Patrick Lamothe, conseiller district no. 6
plamothe@sainteannedesorel.ca / 450 855-3128

M. Pierre Pontbriand, conseiller district no. 1
ppontbriand@sainteannedesorel.ca / 450 742-9376

Nous vous rappelons que les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux des séances du conseil municipal sont publiés sur notre site internet à : www.sainteannedesorel.ca à l'onglet Le Conseil et que toutes les activités du conseil municipal sont publiées sur la page Facebook de la municipalité : Municipalité de Sainte-Anne de Sorel.

SÉANCES DU CONSEIL 2014

Les séances ordinaires de l'année 2014 auront lieu les lundis suivants, à 20 h, à la salle du Conseil municipal au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel :

- 20 JANVIER 2014
- 3 FÉVRIER 2014
- 3 MARS 2014
- 7 AVRIL 2014
- 5 MAI 2014
- 2 JUIN 2014
- 7 JUILLET 2014
- 25 AOÛT 2014
- 8 SEPTEMBRE 2014
- 6 OCTOBRE 2014
- 3 NOVEMBRE 2014
- 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

HORAIRE DES FÊTES DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que les bureaux **seront fermés du 20 décembre 2013 à midi jusqu'au 3 janvier 2014 inclusivement.**

Le bureau municipal vous accueillera à compter du 6 janvier 2014 selon les heures régulières d'ouverture soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le Phare- l'équipe

**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
PUBLIÉ** : trois fois par année
DISTRIBUTION : Postes Canada
TIRAGE : 1300 exemplaires

COLLABORATION :
M. Maxime Dauplaise
Mme Chantal Laferrière
Mme Diane Leduc
M. Roger Soulières

IMPRESSION : Mongeon et Fils

**GESTION DE L'INFORMATION
ET INFOGRAPHIE** : Maguilou